

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

Recevoir
Levraut

ID : 041:214100109-20230608-2023_33-DE

Séance du 8 Juin 2023

Date de la convocation
01/06/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	14

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-33 prix repas cantine
adultes 2023/2024

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc

Absents excusés : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Mme RENOU Christelle a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2022/2023, avec le prix de revient des repas.

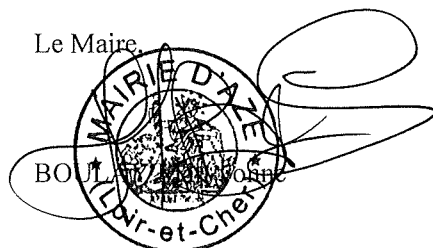
Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2022/2023, il est proposé d'augmenter le prix du repas adultes de 5.2 % pour l'année 2023/2024 et le porter à 8.20 €. Pour mémoire le prix du repas n'avait pas été augmenté en 2020/2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :

de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024 à : 8.20 € le repas pour les adultes.

Le Maire.



Le secrétaire de séance

RENOU Christelle